

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE
MONT-DE-MARSAN
COMMUNE DE
EUGENIE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents et
représentés :

10

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 27 Juin 2022 à 20h30

Sous la présidence de Monsieur Philippe
BRETHES, Maire

Membres présents : Philippe BRETHES,
Céline BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE,
Céline DUMARTIN, Coralie LUCMORT,
Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN, Lionel
LAFARGUE Mélanie BRETHOUS, Julien
LUCMORT

Excusés : Thierry LAMOULERE

Secrétaire de séance : Céline BRETHOUS

Date de convocation : 16 Juin 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 4 Avril 2022.

DEL-2022-014 – Marché à procédure adaptée – Choix des entreprises attributaires pour les travaux d'aménagement du futur Musée Gaston Larrieu.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée afin de faire réaliser les travaux d'aménagement de l'ancienne poste, en vue du futur Musée Gaston Larrieu.

La consultation a été menée selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avis publié sur le journal « BOAMP » le 12 avril 2022 sous le n° 22-52286 et mise en ligne sur la plateforme Landespublic du 12 avril 2022 au 6 mai 2022 à 12h00. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 6 mai 2022 à 12H00.

La consultation comprenait 13 lots :

- Lot 1 : Démolitions – Gros-Oeuvre
- Lot 2 : Charpente bois – Couverture – Etanchéité – Zinguerie
- Lot 3 : Menuiseries aluminium
- Lot 4 : Plâtrerie – Isolation
- Lot 5 : Menuiseries bois
- Lot 6 : Plomberie – Sanitaire
- Lot 7 : Electricité
- Lot 8 : Carrelages – Faïences
- Lot 9 : Peintures – Revêtements de sols
- Lot 10 : Faux-plafonds et panneaux acoustiques
- Lot 11 : Chauffage – Ventilation – Climatisation
- Lot 12 : Ravalement de façades
- Lot 13 : Voiries et Réseaux Divers

Suite à cette consultation, 42 offres ont été reçues par voie dématérialisée :

Suite à l'analyse des offres reçues, le 6 mai 2022 à 12h00, et compte-tenu des critères d'attribution définis pour ce marché,

- Le marché portant sur le lot 1 est attribué à la **SARL GARBAGE** – 705 Route du humaou – 40190 HONTANX pour un montant de travaux de **154 266,11 € HT**.
- Le marché portant sur le lot 2 est attribué à la **SARL DESBATS** – Route de Viella – 40800 AIRE SUR L'ADOUR pour un montant de travaux de **111 843,80€ HT**.
- Le marché portant sur lot 3 est attribué à la **SARL MIROITERIE DU GAVE** – 876 Route Nationale 117, 64300 BAIGTS DE BEARN pour un montant de travaux de **45 187,00€ HT**
- Le marché portant sur lot 4 est attribué à la **SARL FIOR** – ZAC de Peyres – 116 rue LATRILLE 40 800 AIRE SUR L'ADOUR pour un montant de travaux de **43 520,49€ HT**
- Le marché portant sur lot 5 est attribué à la **SARL MENUISERIES BOUSSES** - 1140 Route de Riscle 32110 SAINT GRIEDE pour un montant de travaux de **20 322,00€ HT**
- Le marché portant sur lot 6 est attribué à la **SAS Joël DUBOIS** – 16 Place des déportés – 40270 GRENADE SUR L'ADOUR pour un montant de travaux de **7 600,18€ HT**
- Le marché portant sur lot 7 est attribué à la **SAS CELTI** – 688 Chemin de Robert – 40320 SAINT LOUBOUER pour un montant de travaux de **29 312,58€ HT**
- Le marché portant sur lot 8 est attribué à la **SAS Joël LESCA ET FILS**– 699 Route de Condrette – 40400 TARTAS pour un montant de travaux de **35 023,50€ HT**
- Le marché portant sur lot 9 est attribué à la **SAS MARQUE** – Chemin du Lavoir – 32720 VERGOIGNAN pour un montant de travaux de **30 182,42€ HT**
- Le marché portant sur lot 10 est attribué à la **SAS MARQUE** – Chemin du Lavoir – 32720 VERGOIGNAN pour un montant de travaux de **8532,90€ HT**
- Le marché portant sur lot 11 est attribué à la **SARL LE FROID PYRENEEN** – 5 rue Lepine – 64140 LONS pour un montant de travaux de **29071,19€ HT**
- Le marché portant sur lot 12 est attribué à la **SARL BOUNEOU** – 1294 Route de Pouchalan – 40420 ESTIGARDE pour un montant de travaux de **40 979,65€ HT**
- Le marché portant sur lot 13 est attribué à la **SOCIETE NOUVELLE BOUDE** – 31 Allée des Artisans – 40090 Saint-Avit pour un montant de travaux de **74 899,66€ HT**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve l'analyse des offres
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux suivants :

Lot	Entreprise	Montant
Lot 01 - Démolitions - Gros-OEuvre	SARL GARBAGE ET FILS	154 266,11 €
Lot 02 - Charpente bois - Couverture - Zinguerie	SARL DESBATS	111 843,80 €
Lot 03 - Menuiseries aluminium	SARL MIROITERIE DU GAVE	45 187,00 €
Lot 04 - Plâtrerie - Isolation	SARL FIOR	43 520,49 €
Lot 05 - Menuiseries bois	SAS MENUISERIES BOUSSES	20 322,00 €
Lot 06 - Plomberie - Sanitaire	SAS Joël DUBOIS	7 600,18 €
Lot 07 - Electricité	SAS CELTI	29 312,58 €
Lot 08 - Carrelages - Faïences	SAS Joël LESCA ET FILS	35 023,50 €
Lot 09 - Peintures - Revêtements de sols	SAS MARQUE	30 182,42 €
Lot 10 - Faux-plafonds et panneaux acoustiques	SAS MARQUE	8 532,90 €
Lot 11 - Chauffage - Ventilation - Climatisation	SARL LE FROID PYRENEEN	29 071,19 €
Lot 12 - Ravalement de façades	SARL BOUNEOU	40 979,65 €
Lot 13 - VRD	SOCIETE NOUVELLE BOUDE	74 899,66 €
	TOTAL HT	630 741,48 €
	TOTAL TTC	756 889,78 €

DEL-2022-015 - Subventions versées aux lauréats de la fête des jardins Anim' Eugénie Pentecôte 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant des subventions attribuées **aux lauréats de la fête des jardins Anim' Eugénie Pentecôte 2022**

- ✓ Lauréat concours peinture Anim'Eugénie Pentecôte 2022
300€
- ✓ Lauréat concours dessin Anim'Eugénie Pentecôte 2022
100€

DEL-2022-016: Convention « SVP MAINTENANCE ARCHIVES » Service d'aide au classement d'archives du Centre de Gestion des Landes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition du renouvellement de convention faite par le Centre de Gestion et ayant pour objet :

- D'une part, de formaliser la mise à disposition de la collectivité d'un agent du service « SVP MAINTENANCE ARCHIVES » du Centre de Gestion et
 - D'autre part, de définir les modalités de mise à disposition de ce service,
- décide de renouveler la convention de maintenance archives
 - approuve les termes de la convention jointe à la présente délibération
 - mandate Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion des Landes.

DEL-2022-017- Retrait de la délibération du conseil municipal n° DEL-2022-004 relative à l'harmonisation de la durée légale du temps de travail dans la fonction publique

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

décide de retirer la délibération n° DEL-2022-004 relative à l'harmonisation de la durée légale du temps de travail dans la fonction publique, qui comporte un vice substantiel pour défaut de saisine du comité technique.

DEL-2022-018- Tarifs de location de la salle d'animation à compter du 27 juin 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris :

Objet	Tarif	Durée	Observations
Particuliers résidant hors commune	1 500 €	Week-end	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris
Particuliers résidant hors commune	750 €	1 jour	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris
Particuliers résidant sur la commune	300 €	Week-end	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris
Particuliers résidant sur la commune	200 €	1 jour	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris
Professionnels résidant ou non sur la commune	300 €	1 jour	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris

- Dit que la présente décision prendra effet au 27 juin 2022.

DEL-2022-019- Tarif de vente d'un emplacement dans le columbarium du cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

fixe comme suit le tarif de vente d'un emplacement dans le columbarium du cimetière communal :

- **650 € TTC** pour une porte avec deux emplacements pour deux urnes de diamètre 25

Questions diverses

Point sur la vente des terrains du lotissement Guillemon

A ce jour, il reste 2 lots disponibles à la vente, 7 lots ont été vendus, les lots restants sont en cours d'acquisition par de futurs acheteurs.

Travaux des arènes

Des travaux dans les arènes ont débuté, en effet, les talanquères étant vétustes, les agents communaux les rénovent.

Il est prévu également de changer la structure métallique de la « présidence », un devis a été signé auprès de la société METALECO de Riscle, offre la mieux disante pour un montant de **6 950.28€TTC**.

Les travaux d'installation devraient être réalisés avant fin Juillet.

Des devis sont également en cours pour l'achat de la bâche couvrant la présidence.

Columbarium

Des devis pour l'achat d'un nouveau columbarium ont été demandés.

L'offre retenue et la mieux disante est celle de l'entreprise SCOP MARBRERIE COUTURE D'Aire sur l'Adour pour un montant global de **5420.50€TTC**.

Stationnement

Monsieur le Maire prend la parole afin d'évoquer les problèmes de stationnement et d'incivisme rencontrés sur le territoire communal.

Le Non-respect des emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées ou l'occupation d'emplacements interdits aux stationnements, sont de plus en plus récurrents et il souhaite y apporter une solution afin d'enrayer cette problématique.

Il propose de modifier le poste d'un agent technique communal en le transformant quelques heures par semaine en **ASVP (Agent de surveillance de la voie publique)**.

L'ASVP remplit une mission de surveillance et d'alerte sur la voie publique.
C'est lui, notamment, qui :

- contrôle le bon usage des places de stationnement et appelle la fourrière si nécessaire
- intervient en cas d'infraction (dégradation de la voie publique, incivilité) et dresse un procès-verbal
- renseigne les usagers de la voie publique
- mène des opérations de prévention auprès du public.

Les membres du conseil approuvent cette initiative et Monsieur le Maire est chargé de prendre attache avec le Procureur de la République, afin de connaître les modalités de mise en œuvre.

Recensement de la population

Suite au recensement de la population qui s'est déroulé sur notre commune du 20/01/2022 au 19/02/2022, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rédigé un courrier à la clôture du recensement adressé à l'INSEE, afin d'évoquer une problématique ayant des conséquences importantes sur notre commune :

Le recensement effectué sur cette période fausse le chiffre exact des habitants sur notre territoire, dû à la fermeture des thermes et de ce fait au départ des salariés en congés ou ailleurs.

Le bassin d'emploi créé par les thermes, génère une augmentation de notre population d'environ 25 personnes sur plus de 10 mois de l'année qui n'a pu être comptabilisée sur la période de collecte et de ce fait représente un handicap majeur pour Eugénie-les-Bains.

Il précise que La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

L'INSEE a répondu au courrier de Monsieur le Maire et au vu des éléments exposés, a validé le fait que ces logements seront collectés en tant que résidences principales et non en tant que logements vacants et seront donc comptabilisés pour le calcul de la population légale de notre commune.

Monsieur le Maire souligne que certains bancs, tréteaux et tables sont manquants aux ateliers

Municipaux, il semblerait que ce soit une résultante des prêts effectués aux Eugénois et associations Eugénoises sur demande et dont les restitutions à la commune ne sont pas effectuées.

Monsieur le Maire y prêtera une attention toute particulière.

Mr Lionel LAFARGUE indique qu'il a été sollicité par Mme Beaune Patricia afin de régler la problématique d'un arbre appartenant à la commune et jouxtant son habitation, et qui serait dangereux pour sa maison en cas de chute.

Monsieur le Maire répond qu'il est au courant de l'affaire et que les travaux d'élagage sont prévus mais qu'il reste à planifier l'intervention qui se fera en fonction des plannings d'élagage sur notre commune, et en fonction des disponibilités des entreprises qui doivent effectuer ces travaux.

Mr Lionel LAFARGUE évoque le fait que les marquages au sol des places handicapées du Parking de l'espace commercial sont effacés, il propose de prévoir de les retracer dans le planning de travail des employés communaux.

Mme Mélanie BRETHOUS indique que des membres d'une association locale lui ont fait remarquer que le lave-vaisselle de la salle d'animation ne fonctionnait pas correctement. Monsieur le Maire propose d'effectuer un détartrage, l'employée communale chargée de l'entretien de la salle se verra confier cette mission.

Mme Céline BRETHOUS intervient afin d'évoquer l'état de la salle d'animation, en effet, cette dernière a remarqué que l'état de la salle se dégradait à certains endroits notamment au niveau des murs qui sont gagnés par le salpêtre et des joints de carrelage qui sautent. Elle propose que les employés communaux puissent y remédier en refaisant certains joints de carrelage manquants.

Nom Prénom		Signature
BRETHES Philippe, Maire		
LAFARGUE Lionel		
BRETHOUS Céline		
LASSERENNE Jérôme		
BRETHOUS Mélanie		
DUMARTIN Céline		
LAMOULERE Thierry		
LUCMORT Coralie		
LUCMORT Julien		
LUSSEAU Mathieu		
ROBIN Mathieu		